



PMO
PROJECT MANAGEMENT
& ORGANISATION

Global Compact Communication On Progress 2013



Renouvellement de notre engagement

Nous avons pris l'engagement en septembre 2009 d'adhérer au Global Compact des Nations Unies et de promouvoir ses 10 principes directeurs essentiels à nos yeux.

Malgré la taille de notre entreprise, malgré les tourments que peut connaître la conjoncture mondiale, malgré les difficultés du quotidien, nous persistons à croire qu'il est possible de développer notre activité tout en confirmant nos engagements.

Les changements de personnes au sein de notre société nous a quelque peu éloigné non pas de notre engagement au pacte mais de la rédaction d'un rapport annuel. Ainsi, nous vous serions reconnaissants de nous permettre de revenir au sein de ce pacte en nous excusant très sincèrement d'avoir failli à la rédaction de notre rapport.

Ce second « Communication On Progress » est pour nous l'occasion de renouveler notre engagement et de dresser un bilan des actions mises en œuvre. De par la taille de notre entreprise, le secteur d'activité que nous couvrons ou encore le type d'activité que nous menons ne nous permettent pas d'agir sur chacune des 10 valeurs pronées par le Global Compact de l'ONU mais elles nous tiennent toutes à cœur et nous sommes de ceux qui pensent que les petites actions locales contribuent à générer un système vertueux dans sa globalité .

JULIEN SAUVAIN
MANAGER ASSOCIE

FREDERIC LAFORCE
DIRECTEUR ASSOCIE



Introduction

PMO – Project Management Organisation est une société de conseil en Management de Projet et Efficacité de l'Ingénierie.

Nous comptons aujourd'hui une trentaine d'employés dont la plupart est en mission chez nos clients en France et à l'étranger.

De fait, nos moyens d'action pour couvrir l'ensemble des 10 principes sont relativement limités. Cependant, nous sommes particulièrement attachés aux valeurs prônées par le Global Compact et essayons, à notre niveau et avec nos moyens, de les mettre en œuvre et/ou de sensibiliser notre entourage (clients, fournisseurs, partenaires) à leur mise en application.



Rappel des 10 principes fédérateurs du Global Compact de L'ONU

DROITS DE L'HOMME

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Nous nous efforçons de rester vigileant sur les principes 1 et 2 qui sont à nos yeux évidents

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Nos actions

Condition de travail : Principe 6

« Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession »

1. Pour le recrutement de nos salariés nous faisons appel à un cabinet de conseil spécialisé appliquant des méthodes de recrutement non discriminantes (focalisées sur les compétences).

Les recruteurs de ce cabinet de recrutement ont tous suivi une formation dispensée par l'Association « A compétences égales ». Cette association créée en 2006 a notamment pour objet :

- **Lutter activement contre tout type de discrimination à l'embauche** et assurer la promotion de l'égalité des chances dans le conseil en recrutement
 - **Etre force de proposition** auprès de la profession, du public, des candidats, des médias, des pouvoirs publics sur la question de l'égalité des chances
 - **Echanger sur les bonnes pratiques** en matière d'égalité des chances au sein des cabinets de conseil en recrutement, alimenter la profession sur ces bonnes pratiques et adhérer à une charte commune
2.
 - Pour le recrutement de nos salariés nous ne faisons aucune discriminations sociales, tous les continents sont représentés y compris lorsque nous accueillons des stagiaires
 3.
 - Nous organisons deux entretiens par an afin de faire le point avec chacun de nos consultants et avoir une synthèse la plus en phase possible avec leur besoin en formation.

Environnement : Principe 8

« Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

- Nous avons sensibilisé nos salariés en leur demandant de trier les déchets quotidiens par l'achat d'une poubelle à tri qui se situe dans la cuisine, lieu où tout le monde se retrouve

Environnement : Principe 9

« Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

- Nous incitons nos salariés à privilégier au maximum les fournitures qui respectent les normes environnementales. Ainsi les cartouches d'encre qui nous servent à imprimer sont



systématiquement envoyées dans un centre de recyclage et ce, quelque soit la taille de la cartouche.

- Nous utilisons une machine à café avec des capsules recyclables
- Toutes nos réunions sont effectuées en Visio-conférence ou en Audio conférence afin de limiter les nuisances environnementales des déplacements de nos consultants
- De manière générale, nos consultants sont très sensibles à toutes les valeurs environnementales.

Lutte contre la corruption : Principe 10

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- Nous incitons nos partenaires à travailler en toute légalité, en toute transparence en leur faisant signer avant chaque partenariat un « Engagement de Responsabilité » qui les contraint à refuser toutes corruptions sous toutes ses formes.

